



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 JANVIER 2025

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 21/01/2025

Publication :
le 31/01/2025

Délibération n° D-2025-17

**Festival Regards Noirs 2025 - Convention de partenariat avec
le Comité Social Economique (CSE) de la MAIF**

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Aline DI MEGLIO, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Monsieur Romain DUPEYROU, ayant donné pouvoir à Monsieur Karl BRETEAU, Madame Noélie FERREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

Pôle Vie de la Cité et du Territoire

Festival Regards Noirs 2025 - Convention de partenariat avec le Comité Social Economique (CSE) de la MAIF

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la Ville de Niort organise chaque année une manifestation littéraire sur le thème du Polar. Intitulée « Regards Noirs », la manifestation se déroulera au 13 au 15 février 2025.

Pour cette nouvelle édition, la Ville de Niort met en place, en partenariat avec le Comité Social Economique (CSE) de la MAIF, des séances de dédicaces et signatures.

L'intérêt de ce partenariat pour la Ville est multiple :

- faire connaître la manifestation et certains des auteurs présents aux salariés de la MAIF pour les inciter à revenir sur le temps fort de la manifestation ;
- bénéficier des canaux de communication de la médiathèque du CSE sur la manifestation ;
- soutenir les librairies du centre-ville qui vendent sur place les ouvrages des auteurs lors de ces temps de rencontre ;
- obtenir un complément de financement sur la rémunération des auteurs.

Cinq auteurs, invités du Festival Regards Noirs 2025, interviendront dans les locaux de la MAIF pour réaliser une séance de dédicaces / signatures chacun d'une durée comprise entre 1h30 et 2h00 les 13 et 14 février 2025 sur les créneaux horaires suivants : de 12h00 à 14h00.

La Ville de Niort prend en charge la rémunération de chaque auteur en échange d'une participation forfaitaire de 60,00 € TTC par auteur, soit un total de 300,00 € TTC pour les 5 auteurs.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat avec la MAIF et autoriser sa signature ;
- autoriser la perception de la participation forfaitaire par auteur de 60,00 € TTC soit un total de 300,00 € TTC pour les 5 auteurs conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Sophie BOUTRIT

Jérôme BALOGÉ

Convention de partenariat

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Médiathèque du Comité Social et Economique (CSE) MAIF
SIRET : 7814594500027
Adresse : 12 avenue Salvador Allende – 79016 NIORT Cedex 9
Téléphone : 05 49 73 76 72
Courriel : mediatheque.cse@maif.fr
N° TVA intracommunautaire : FR 81 775 709 702
Représenté par : Roger SAINTENAC en qualité de Secrétaire du CSE MAIF
D'une part,

ET

La Ville de Niort
SIRET : 217 901 917 000 13
Adresse : 1 Place Martin Bastard – CS 58755 – 79027 Niort Cedex
Téléphone : 05 49 78 73 09
Courriel : aurelia.barbeau@mairie-niort.fr
Représenté par : Monsieur BALOGÉ Jérôme, en qualité de Maire de la Ville de Niort
D'autre part,

Préambule

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la Ville de Niort organise chaque année une manifestation littéraire sur le thème du Polar.

Intitulée *Regards Noirs*, la manifestation se déroulera du 13 au 15 février 2025.

La Ville de Niort met en place, en partenariat avec le CSE de la MAIF, des séances de dédicaces et signatures.

Cinq auteurs, invités du Festival Regards Noirs 2025, interviendront dans les locaux de la MAIF pour réaliser une séance de dédicaces / signatures chacun d'une durée comprise entre 1h30 et 2h00 les 13 et 14 février 2025.

Article I : Objet

La médiathèque du CSE MAIF et la Ville de Niort mettent en œuvre, en partenariat pour réaliser des séances de dédicaces / signatures ouvertes uniquement aux salariés de la MAIF, dans l'entreprise, les 13 et 14 février 2025 de 12h à 14h pour chaque date.

Article II : Obligations de la Ville de Niort

La Ville de Niort garantit la présence et l'intervention de cinq auteurs invités du Festival Regards Noirs 2025 aux dates suivantes : les jeudi 13 et vendredi 14 février 2025.

Article III : Obligations de la Médiathèque de la MAIF

La médiathèque du CSE MAIF s'engage à accueillir les auteurs aux dates indiquées dans l'article 2.

La médiathèque du CSE MAIF devra verser à la Ville de Niort, en contrepartie de tout ce qui précède la somme globale et forfaitaire de 300 € TTC se décomposant de la façon suivante :

- 60 € TTC par séance et par auteur.

Article IV : Facturation des interventions

A l'issue des interventions d'auteurs, la Ville de Niort transmettra à la médiathèque du CSE MAIF un titre de recettes, valant facture, d'un montant total de 300 € TTC.

Article V : Annulation de la convention

La présente convention se trouverait suspendue ou résiliée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure.

L'inexécution de ses obligations par l'une ou l'autre des parties ayant pour conséquence l'annulation du projet entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre, une indemnité compensatrice à définir entre les parties.

Article VI : Litiges

Tout litige découlant de l'interprétation ou de l'application de ce contrat relève de la loi française et de la compétence du tribunal administratif de Poitiers, après épuisement des recours amiables.

Fait à Niort, le 18/12/2025 en deux exemplaires originaux

Le CSE MAIF

L'ORGANISATEUR